

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

CABINET

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité -Travail -Progrès

CAHIER DE CHARGES PARTICULIER

Relatif à la Convention de Transformation Industrielle conclue entre la République du Congo et la Société Bois Tropicaux du Congo Sarl, en sigle BTC SARL, pour la mise en valeur des unités forestières d'exploitation Kimandou et Mabombo situées dans les unités forestières d'aménagement Sud 8 (Sibiti) et Madingou, dans les Départements de la Lékoumou et de la Bouenza.

Article premier : L'organigramme général de la société, présenté en annexe, se résume de la manière suivante :

- la direction générale qui comprend :
 - un secrétariat ;
 - un service commercial ;
 - un service administratif et du personnel,
 - un service comptabilité et finances ;
 - une direction administrative et du personnel
 - un service technique ;
- un service commercial comprend :
 - une section marketing ;
 - une section transit.
- un service administratif et du personnel comprend :
 - une section finances ;
 - une section comptabilité
- la direction technique comprend :
 - une section mécanique;
 - une section exploitation forestière ;
 - une section transformation.

Article 2 : La société s'engage à recruter des diplômés sans emplois en foresterie.

Article 3 : La société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

La société s'engage en outre à financer la formation des travailleurs, à travers l'organisation des stages, localement ou à l'étranger.

A cet effet, elle doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière, le programme de formation.

Article 4 : La société s'engage à construire, pour ses travailleurs, une base-vie en matériaux durables et selon les normes d'urbanisme, comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- une école ;
- un système d'adduction d'eau potable.

La base-vie devra être électrifiée et dotée d'une antenne parabolique.

La construction de la base-vie se fera sur la base d'un plan approuvé par la Préfecture.

La société s'engage également à construire une case de passage équipée et meublée pour les agents des eaux et forêts en mission, selon le plan défini par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Elle s'engage en outre à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour de la base-vie.

Article 5 : Le montant total des investissements se chiffrent à FCFA 5.523.032.000, dont FCFA 4.918.032.000 d'investissements prévisionnels, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, sur une période de 5 ans, et FCFA 335.000.000 d'investissements déjà réalisés.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 6 : Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

Unité : m³

Désignation		Années				
		2008	2009	2010	2011	2012
	Kimandou	1.177	11.774	11.774	11.774	11.774
	Mabombo	4.329	43.288	43.288	43.288	43.288
Total volume fût		5.506	55.062	55.062	55.062	55.062
Volume commercialisable		3.579	35.790	35.790	35.790	35.790
Volume grumes export		3.579	5.368	5.368	5.368	5.368
Grumes entrées usine		-	30.422	30.422	30.422	30.422

Production sciages	Sciages verts	-	9.126	7.948	6.769	6.769
	Sciages séchés	-	-	2.700	5.400	5.400
Production menuiserie		-	-	405	1.080	1.080

S'agissant de la production des grumes, le volume commercialisable représente 65% du volume fût.

Le rendement matière sera de 30% en 2009, de 35% en 2010 et de 40% à partir de 2011.

Article 7 : La coupe annuelle sera de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être répartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile, telles que les montagnes ou les marécages.

Article 8 : le taux retenu pour le calcul de la taxe forestière est fixé par un texte réglementaire.

Article 9 : Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 10 : Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 11 : La création des infrastructures routières dans les unités forestières d'exploitation Kimandou et Mabombo ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanents, dont les habitants sont souvent responsables de la dégradation des écosystèmes forestiers, tels les défrichements anarchiques, le braconnage et les feux de brousse.

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements le long des routes et pistes forestières ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation des préfets du Département de la Lékoumou et de la Bouenza, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 12 : Les activités agropastorales seront entreprises autour de la base vie des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres.

Ces activités seront réalisées suivant le plan approuvé par la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Bouenza qui veillera au suivi et au contrôle de celui-ci.

Article 13 : La société s'engage, conformément aux dispositions de l'article 17 de la convention, à livrer le matériel et à réaliser les travaux ci-après, au profit des collectivités et populations locales et de l'Administration Forestière.

A)- Contribution au développement socio-économique des départements

1.- Département de la Bouenza

En permanence

- livraison chaque année, à la Préfecture, des produits pharmaceutiques à hauteur de F CFA 2.000.000 ;
- livraison, chaque année, de 2000 litres de gasoil, à la Préfecture et au Conseil départemental soit 1000 litres par structure ;
- entretien permanent des axes routiers :
 - Moussanda-mayombo-Midimba : 40 Km
 - Moussanda-Louboulou I et II : 18 Km
 - Moussanda-Kimboukou-Kimvembé-Mbamba : 30 Km
 - Louboulou I-Makala : 15 Km
 - Seke-Pembe-Mbissi Mpati : 4 km

N.B : les travaux seront réalisés en fonction de la zone d'exploitation

Année 2009

2^e trimestre

- livraison de 02 microscopes binoculaires (coût estimé à F CFA 1.600.000) et de 02 tensiomètres (coût estimé à F CFA 80.000) pour les centres de santé intégrés de Mabombo et de Kimfikou ;

4^e trimestre

- livraison de 02 microscopes binoculaires (coût estimé à F CFA 1.600.000) et de 02 tensiomètres (coût estimé à F CFA 80.000) pour les centres de santé intégrés de Mabombo et de Kimfikou ;

Année 2010

2^e trimestre

- fourniture à la Préfecture de :
 - 100 tables-bancs ;
 - 25 lits en bois de 0,90 m de large avec matelas pour les centres de santé intégrés ;
 - 25 tables de travail et 25 chaises pour les enseignants.

4^e trimestre

- fourniture à la Préfecture de :
 - 100 tables-bancs ;
 - 25 lits en bois de 0,90 m de large avec matelas pour les centres de santé intégrés ;
 - 25 tables de travail et 25 chaises pour les enseignants.

Année 2011

2^e trimestre

- fourniture à la Préfecture de 200 tables-bancs ;
- fourniture à la Préfecture de cinq (05) m³ de bois pour la réfection d'un bâtiment du CEG de Mabombo et pour la fabrication des ouvertures du CEG de Moussanda ;

2.- Département de la Lékoumou

En permanence

- fourniture, chaque année, des produits pharmaceutiques aux CSI de Kendi et de Kimandou, à hauteur de F CFA F 2.000.000
- livraison, chaque année, de 2.000 litres de gasoil, soit 1.000 litres au Conseil départemental et 1.000 litres à la Préfecture de la Lékoumou,

Année 2009

1^{er} trimestre

- réhabilitation du bloc administratif du CEG de Kendi, à hauteur de F CFA 1.000.000.

3^e trimestre

- construction d'un puit aménagé avec système de pompage mécanique au CEG de Kendi à hauteur de F CFA 2.000.000.

Année 2010

1^{er} trimestre

- fourniture à la Préfecture de 100 tables bancs ;

3^e trimestre

- réhabilitation de l'école primaire de Kendi à hauteur de F CFA 1.000.000 ;

Année 2011

4^e trimestre

- fourniture à la Préfecture de 100 tables bancs ;

B)- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière

En permanence

- livraison, chaque année, de 2000 litres de gasoil pour les Directions Départementales de l'Economie Forestière de la Bouenza et de la Lékoumou, soit 1000 litres par direction.

Année 2009

2^e trimestre

- construction de la Brigade de l'Economie Forestière de Mouyondzi, avec mobilier de bureau (bureaux, chaises et armoires) à hauteur de FCFA 15.000.000.

Article 14 : Les dispositions du présent cahier de charges particulier doivent obligatoirement être exécutées par la société, conformément à l'article 72 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier. *ap*

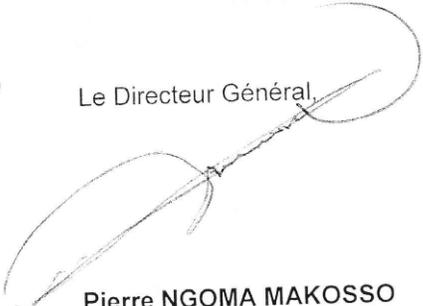
Fait à Brazzaville, le 28 février 2008

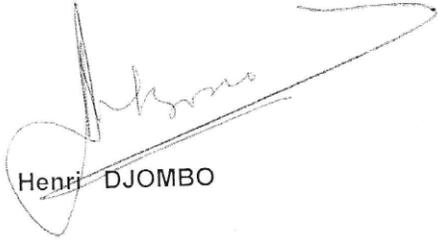
Pour la Société,

Pour le Gouvernement,

Le Directeur Général,

Le Ministre de l'Economie Forestière,


Pierre NGOMA MAKOSSO


Henri DJOMBO

Annexe 1 : INVESTISSEMENTS DEJA REALISES

Unité : 1 000 F.CFA

Désignation	Quantité	Année d'acquisition	Etat actuel	Valeur (F.CFA)
Tracteur KOMATSU D70-LE n° moteur 6D/25-64245	01	Juillet 2006	Reconditionnée	105 000
Camion grumier Mercedes 2635 n°série701188	01	Avril 2002	Reconditionné	45 000
Camion grumier Mercedes 2635 n°série 5700217	01	Septembre 1999	Reconditionné	40 000
Chargeur Cat. 966	01	2006	Reconditionné	35 000
Tracteur à pneus 528	01	2005	Reconditionnée	50 000
Groupe électrogène Cat. 17,5 KVA	01	2002	Neuf	18 000
Pick up Toyota Land Cruiser 4X4 Type :HZJ9L TJMRS 02	01	Mai 2006	Neuf	27.000
Scie mobile : Marque FORESTOR PILOUS	01	Août 2005	Neuf (Immobilisée)	15 000
TOTAL	-	-	-	335 000

Annexe 2 : INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS

Unité : 1 000 FCFA

Années Designation	Qté	AN1		AN2		AN3		AN4		AN5	
		Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	
Frais d'installation	-	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction routes											
Niveleuse 120 G	01	70.000	-	-	-	-	-	-	-	01	70.000
Chargeur 966 avec godet	01	80.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Camion Mercedes benne	02	44.000	-	-	-	-	-	-	-	02	44.000
Tronçonneuse	02	1.400	02	1.400	02	1.400	02	1.400	02	1.400	1.400
Boussole chaix et accessoires	01	1.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	195.400	-	1.400	-	1.400	-	1.400	-	1.400	-
Production grumes											
Tracteur à chenille	02	160.000	02	160.000	-	-	-	-	-	-	-
Tracteur à pneus	01	80.000	01	80.000	-	-	-	-	-	-	-
Chargeur 966 avec fourche à pneus	02	160.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Camion grumière	-	-	01	45.000	-	-	-	-	01	45.000	-
Camion grumier	01	22.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Véhicule de liaison Pick-up 4x4	02	44.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Système Radiophonie	02	3.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Camion porte char (remorque)	01	45.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tronçonneuse	04	2.800	04	2.800	4	2.800	04	2.800	04	2.800	2.800
Sous total	-	516.800	-	287.800	-	2.800	-	2.800	-	478.800	-
Transformation											
Bolene complète avec accessoires et chaîne de récupération	-	-	01	90.000	-	-	-	-	-	-	-
Atelier complet d'affilage avec accessoires	-	-	01	30.000	-	-	-	-	-	-	-

Annexe 3 : Détail des emplois existants et a créer

Désignation	Emplois Existants	2007	2008	2009	2010	2011
1 - Direction Générale						
Directeur Général	1					
Secrétaire	1					
Chef de service Administratif et du Personnel	1					
Chef section Administratif et Juridique	1					
Chef section du Personnel et Solde	1					
Chef de Service Commercial	1					
Chef de section Marketing	1					
Chef de section Transit	1					
Chef de service Comptabilité et Finances	1					
Chef de section Comptabilité	1					
Chef de section Finance	1					
Sous Total -1	11					
2) Service Technique						
-Section Exploitation Forestière						
Chef d'exploitation		1				
a) Construction et Entretien Routes (UFE Kimandou et Mabombo)						
Chef d'équipe		1				
Conducteur cat. 966		1				
Conducteur Komatsu D 70		1				
Aide- conducteur Komatsu		1				
Abatteur		1				
Conducteur Niveleuse		1				
Aide conducteur niveleuse		1				
S/Total		07				
b) Prospection et Production des Grumes						
2-1) UFE Kimandou						
Chef de chantier		1				
Boussolier		1				
Matcheteur		2				
Jalonneur		1				
Chaîneur		1				
Pointeur		1				
Chef d'équipe Compteur		6				
Compteurs		1				
Guide Abatteur		1				
Abatteur		1				
Aide Abatteur		1				
Tronçonneur Forêt		1				
Aide Tronçonneur Forêt		1				
Conducteur D 7 G		2				
Aide Conducteur D 7 G		1				
Conducteur 528		1				
Aide Conducteur 528		1				
Chef de Parc		1				
Conducteur cat. 966		1				
Tronçonneur Parc		1				
Aide Tronçonneur Parc		1				

70

Chauffeur grumier	1		1
Aide chauffeur grumier	1		1
Chauffeur pick-up 4x4	1		
Chauffeur camion benne	1		
S/Total	32		02
Divers			
Opérateur Phonie	1		
Pompiste	1		
Garde-meuble	1		
Sentinelles	2		
S/Total	6		
2-2 UFE Mabombo			
Chef de chantier	1		
Boussolier	1		
Matcheteur	2		
Jalonneur	1		
Chaîneur	1		
Pointeur	1		
Chef d'équipe compteur	1		
Compteurs	6		
Guide abatteur	1		
Abatteurs	1	2	
Aide-abatteurs	1	2	
Tronçonneur Forêt	1	2	
Aide-tronçonneur forêt	1	2	
Conducteur D 7 G	1	2	
Aide – conducteur D 7 G	2	4	
Conducteur 545 ou 528	1	1	
Aide-conducteur 545 ou 528	1	1	
Tronçonneur Parc	1		
Aide-tronçonneur Parc	1		
Conducteur cat. 966	1		
Aide-conducteur cat. 966	1		
Chauffeur grumier	1	2	
Aide-chauffeur grumier	1	2	
Chauffeur camion benne	1		
Chauffeur Pick-up 4x4	1		
Chauffeur camion citerne	1		
Chauffeur camion Porte char	1		
S/Total	34	20	
c) Entretien Mécanique			
Chef Atelier	1		
Mécanicien engins lourds	1		
Aide- mécanicien engins lourds	2		
Mécanicien véhicules légers	1		
Aide - mécanicien véhicules légers	1		
Electricien	1		
Aide - électricien	1		
Soudeur	1		
Aide – soudeur	1		
Tourneur	1		
Aide – tourneur	1		
Vulcanisateur	1		
Aide – vulcanisateur	1		

	1				
Magasinier	1				
Aide - magasinier	16				
S/Total					
Divers	1				
Opérateur Phonie	1				
Pompiste	1				
Assistant sanitaire	1				
Infirmier	1				
Garde-meuble	2				
Sentinelles	07				
S/Total					
3.- Section Transformation			1		
3.- Unité de Sciage					
Sciage avec la scie FORESTOR (Travaux ponts et Base-vie)			2		
Scieurs			2		
Aide - scieurs			2		
1^{ère} Transformation					
Chef d'équipe			2		
Scieurs BRENTA			2		
Aide - scieurs BRENTA			2		
Déligneurs			2		
Aide-déligneurs			2		
Scieurs de Récupération			2		
Aide-scieurs de récupération			2		
Ebouteurs			2		
Aide-Ebouteurs			2		
Cubeur parc débités			6		
Manœuvres			31		
S/Total					
Affûtage			1		
Affûteur			2		
Aide - affûteur			1		
Soudeur			1		
Mécanicien			1		
Electricien			6		
S/Total					
2^{ème} Transformation					
Menuiserie					1
Chef d'équipe					1
Machiniste					1
Menuisier					1
Aide-menuisier					4
S/Total					

Unité de Séchage				1		
Chef d'équipe				1		
Contrôleur				1		
Electricien				2		
M manoeuvres				5		
STotal				9	02	-
TOTAL GENERAL DIRECTION ET AGENTS DES 2 UFE	11	101	57	9	02	-

R

R

ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ BTC

